



APPEL DE CANDIDATURES POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La Ville de Coteau-de-Lac invite les résidents intéressés par l'urbanisme, l'aménagement, l'architecture et le patrimoine, à poser leur candidature afin de combler un poste vacant à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à compter de mars 2025. Le mandat sera pour une durée d'un an.

Le CCU est constitué en vertu d'un règlement de la municipalité conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1). Il joue un rôle actif important dans la planification du territoire. Leur mandat principal est de fournir des avis et des recommandations au conseil municipal sur les sujets concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction. Il étudie notamment les demandes qui concernent les dérogations mineures, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A), les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI), les modifications aux règlements d'urbanisme et autres demandes en lien avec l'aménagement du territoire.

Le CCU siège à huis clos et est constitué de six membres : deux conseillers municipaux et quatre résidents nommés et est assisté par un employé du Service de l'urbanisme et de l'environnement à titre de secrétaire du CCU. Ce réunit une fois par mois, le mercredi à 18h30.

Critères de sélection :

- Être disponible afin de participer aux réunions qui ont lieu les mercredis à 18h30, habituellement une fois par mois;
- Posséder une bonne connaissance du territoire municipal;
- Être dynamique, avoir un esprit ouvert et critique et souhaiter participer activement aux réunions;
- Avoir une expertise dans le domaine de l'urbanisme, du design, de l'environnement, de l'architecture du paysage, de la construction, de l'architecture ou du patrimoine constitue un atout.

Dépôt de candidature et date limite d'inscription :

Les résidents intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation accompagnée de tout autre document pertinent, à l'attention de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement au plus tard le 19 janvier 2025 soit par courriel à urbanisme@coteau-du-lac.com ou par courrier à l'adresse suivante :

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Madame Caroline Dinardo, directrice de l'urbanisme et environnement
Service de l'urbanisme et de l'environnement
342 chemin du Fleuve
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0

Le conseil municipal procédera à la nomination du membre du comité par résolution en choisissant parmi les personnes inscrites sur la liste.

Donné à Coteau-du-Lac, ce 10 décembre 2024.